

Les Cahiers des dix



Les projets des missions monastiques de Mgr de Saint-Vallier

Guy-M. Oury

Numéro 48, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1015602ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1015602ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Oury, G.-M. (1993). Les projets des missions monastiques de Mgr de Saint-Vallier. *Les Cahiers des dix*, (48), 45–62. <https://doi.org/10.7202/1015602ar>

Les projets des missions monastiques de Mgr de Saint-Vallier

Par DOM GUY-M. OURY

L'Abbé Tempête d'Henri Bremond a maintenant plus de soixante ans, mais le livre se lit comme au premier jour; c'est un modèle de biographie injuste, où les rosseries sont si habilement amenées que le lecteur ne peut s'empêcher d'admirer et d'envier le biographe, alors même qu'il ne peut souscrire à ses jugements¹. Comme disait un vieux moine de la même veine, que j'ai bien connu autrefois: «Mieux vaut faire du mauvais esprit que de n'en pas faire du tout!»

On se prend à rêver au livre que Bremond aurait pu écrire s'il avait rencontré Monseigneur de Saint-Vallier sur sa route. Mais ce livre n'existe pas, pas plus qu'il n'existe encore de biographie complète et satisfaisante de ce second évêque de Québec² qui est passé «en faisant le bien», mais d'une manière telle que ses adversaires auraient préféré qu'il n'en fît pas tant.

-
1. Henri Bremond, *L'Abbé Tempête, Armand de Rancé, Réformateur de la Trappe*, coll. «Figures du passé», Paris, Hachette, 1929. Il faut corriger ce maître-livre par un autre maître-livre, celui de A.J. Krailsheimer, *A.-J. de Rancé, Abbot of la Trappe*, Oxford, 1974, et du même, *Rancé and the Trappist Legacy*, Kalamazoo, Michigan, Cistercian Publications, 1985; on pourra voir aussi Ivan Gobry, *Rancé*, Lausanne, L'âge d'homme, 1991.
 2. Sur Mgr de Saint-Vallier, voir surtout Albert Bois, *Un grand dauphinois, Mgr de Saint-Vallier*, Romans-sur-Isère, J.-A. Doumergue, 1942; G.K. Dixon Gordon, *The Episcopate of Mgr de Saint-Vallier, 1685-1727*, Saskatoon, Saskatchewan, 1980; Amédée Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, Évreux, 1899; Alfred Rambaud, «La Croix de Chevreières de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de», dans *Dictionnaire biographique du Canada*, t. II, 1969, p. 342-349.

Le troisième centenaire de la fondation de l'Hôpital Général de Québec et de la communauté d'Hospitalières rassemblée pour le desservir est l'occasion de parler de lui. On m'a demandé d'écrire un livre sur la fondation et les relations de Mgr de Saint-Vallier avec les pauvres de «son» Hôpital³. Au cours des recherches sur l'évêque, j'ai découvert, après d'autres sans doute, deux projets de missions monastiques en Acadie, conçus par lui et poursuivis avec cette suite dans les idées qui le caractérisait. S'ils n'ont pas abouti, la faute ne lui en incombe pas. Il ne semble pas que ces deux projets aient fait l'objet d'une étude particulière; c'est elle que l'on voudrait esquisser ici.

Mgr de Saint-Vallier est né à Grenoble en Dauphiné, l'année de la fameuse recrue de Montréal et de l'arrivée en Nouvelle France de Marguerite Bourgeoys, en 1653, au sein d'une famille de très antique noblesse. Il a grandi sous la tutelle des Jésuites, sans que l'on sache s'il manifesta dès ses jeunes années, au cours de ses études, quelque chose qui annonçait les «éruptions» à venir, car il y avait chez lui quelque peu du volcan; la chose est assez probable.

Dès que ses études classiques furent achevées, il entra au Séminaire Saint-Sulpice à Paris; c'est là, sans doute, qu'il entendit parler de la Nouvelle France, de Montréal et des missions des Messieurs de la Compagnie. À Grenoble, durant son enfance, il n'est pas impossible qu'il ait eu une première initiation à la mission⁴.

Sa licence en théologie obtenue en 1672, à l'âge de dix-neuf ans, sa famille lui trouva une place dans le clergé de la Maison du Roi qui comptait deux cents ecclésiastiques⁵; il fut nommé aumônier ordinaire, sans avoir reçu l'ordination sacerdotale, n'ayant d'ailleurs pas l'âge canonique qui est de vingt-

3. Guy-Marie Oury, *Mgr de Saint-Vallier et ses pauvres*, Québec, Éd. La Liberté, 1992.

4. Parmi les Grenoblois qui avaient apporté la contribution à la Nouvelle-France, il y avait le P. Biard, Pierre Sorel, Pierre de Saint-Ours, M. Vachon de Belmont.

5. Voir Marcel Marion, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1923 (Reprint Burt Franklin, New York, 1968), p. 346-347.

cinq ans. Outre le grand aumônier qui était l'un des premiers évêques du royaume, le Clergé de la Maison du Roi comptait un premier aumônier, puis un aumônier ordinaire, le maître de l'oratoire, le confesseur du Roi (un Jésuite), puis huit aumôniers servant par quartiers, astreints à être présents au lever et au coucher du Roi, à son dîner et à son souper, lui présentant l'eau bénite, tenant pendant l'office ses gants et son chapeau. La charge n'était pas écrasante et laissait neuf mois de vacances, un temps que M. de Saint-Vallier pouvait employer autrement et dépenser, s'il le voulait, à Grenoble au milieu de sa famille et de ses amis. Il avait cependant, du fait de son office, la possibilité d'approcher du Roi et d'en être connu.

La Maison du Roi était une bonne piste d'envol pour ceux qui désiraient faire carrière. Sa famille comptait bien qu'il s'en servît. Ses proches ambitionnaient en effet pour lui un évêché, non pas un évêché «crotté», mais quelque bon diocèse, convenablement doté, car les différences de revenu étaient immenses entre les évêchés.

Le jeune aumônier avait «rapport et liaison» avec Mgr Le Camus, évêque de Grenoble⁶. De vingt ans son aîné, celui-ci avait aussi vécu à la Cour comme aumônier du Roi, avant sa conversion, durant une retraite à l'abbaye de la Trappe en 1665 par l'abbé de Rancé, «l'abbé Tempête» de Bremond. Mgr Le Camus était ami des moines bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur; au temps de son épiscopat à Grenoble, à partir de 1671, il faisait de fréquentes retraites au monastère Saint-Robert de Cornillon, à une dizaine de kilomètres de sa cathédrale⁷.

6. Bellet, *Histoire du Cardinal Le Camus*, Paris, 1886; J. Orcibal, *Louis XIV contre Innocent XI*, Paris, 1949; *Lettres du Cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble*, éd. A.M.P. Ingold, Paris, 1892; A.-G. Martimort, *Le gallicanisme de Bossuet*, Paris, 1953.

7. Sur les rapports de Mgr Le Camus avec les moines de Saint-Maur, voir Edmond Martène, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, éd. G. Charvin, Ligugé-Paris, 1929-1954, t. V, p. 8-9, t. VII, p. 72, 212; t. VIII, p. 197; t. IX, 110, 168. Sur les retraites au prieuré de Saint-Robert de Cornillon et son amitié avec Dom Magloire Loz, voir t. IX, p. 110.

Jean de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier reçut l'ordination sacerdotale en 1681, à l'âge de vingt-sept ans. C'est en 1684, trois ans plus tard, que lui fut proposé le siège de Québec. À cette époque, sa famille comptait obtenir pour lui un évêché et il s'y opposait de tout son pouvoir, songeant même à donner sa démission d'aumônier du Roi.

À Mgr de Laval qui s'était enquis d'un candidat éventuel pour l'assister à Québec, puis lui succéder, son grand vicaire à Paris, M. Dudouyt avait répondu:

«Nous avons examiné sur qui on pouvait jeter les yeux pour cet effet. C'est à l'occasion de la propositions que nous a faite le P. Le Valois, touchant M. l'abbé de Saint-Vallier dont voici les qualités pour et contre: Il est de naissance considérable, il a du bien et il est aumônier du Roi qui a beaucoup d'estime pour lui, il est d'un parfait exemple à la Cour où il travaille avec beaucoup d'édification. Il est jeune et capable, il a beaucoup de zèle et de ferveur; il est austère pour lui-même; on le veut faire évêque en France, mais il s'en défend autant qu'il peut. Il a demeuré les six derniers mois avant Pâques au Séminaire de Saint-Sulpice où il a fort édifié. Le P. Valois est son directeur et lui a fait faire ses retraites; c'est lui qui lui en a parlé. Il a dit que pour éviter d'être évêque en France, il consentirait plutôt de l'être en Canada et qu'il voudrait demeurer votre coadjuteur tant que vous vivrez; on croit que l'estime que le Roi a pour lui ferait qu'il agréerait la chose»⁸.

M. Dudouyt ne voyait pas que des avantages à ce choix: le caractère trop ardent de l'abbé de Saint-Vallier et sa liaison avec Mgr Le Camus qui était proche des milieux de Port-Royal l'inquiétaient.

Mais ce n'est pas le lieu d'étudier ici les premières années de l'épiscopat du second évêque de Québec et ses premières passes d'armes. Ce qui fait l'objet de ce travail est la relation de Mgr de Saint-Vallier avec les Ordres monastiques anciens et son projet de les attirer en Nouvelle France pour s'occuper des

8. Lettre de M. Dudouyt, 1684, Copie aux Archives de l'Hôpital général; cf. Guy-Marie Oury, *Mgr de Saint-Vallier et ses pauvres*, p. 43.

missions d'Acadie. Car il n'est pas douteux qu'il ait eu une prédilection pour les Ordres anciens et que les anciennes missions monastiques de Germanie au VIII^e siècle, de Scandinavie et d'Europe centrale dans les siècles suivants n'aient exercé sur lui une grande séduction.

La raison de cette orientation n'est pas uniquement à chercher dans les déboires qu'il a essuyés dans ses rapports avec les Jésuites, avec les Messieurs de Saint-Sulpice, avec les Récollets, avec les Prêtres du Séminaire des Missions étrangères de Paris et de Québec. Il y a quelque chose de plus profond, qui n'est pas étranger à son intimité à l'égard de Mgr Le Camus, ami de Rancé et de la Trappe, de Port-Royal et des moines de la Congrégation de Saint-Maur. Les lettres de M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, révèlent que l'abbé de Saint-Vallier a pensé sérieusement à la vie monastique, à un moment capital de sa vie⁹.

La première démarche fut faite auprès des Bénédictins. Voici ce qu'en dit Dom Edmond Martène dans son *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*¹⁰, restée manuscrite jusqu'à l'époque contemporaine:

«Au commencement de cette année 1702, l'évêque de Québec, dans la Nouvelle-France, vint proposer au P. Général de la Congrégation d'envoyer une colonie de ses religieux dans la province d'Acadie, soit pour instruire les catholiques anciens et nouveaux et leur administrer les sacrements. Pour le persuader, l'évêque lui apporta l'exemple des Saints Apôtres de l'Ordre de Saint-Benoist qui avoient prêché l'Évangile dans presque toutes les parties de l'Europe. Il lui fit entendre en même temps qu'il en reviendrait un grand avantage à l'Église et à la Congrégation; qu'on avoit beaucoup de facilités à y aller, qu'il n'en coûteroit rien aux religieux, parce que le Roi fourniroit aux frais du voyage et qu'on y trouveroit des terres et des biens en abondance pour l'entretien d'une communauté.»

9. *Lettres de M. Tronson*, liv. III, p. 255, 257: Lettres du 30 juillet 1684 à M. Milon.

10. Edmond Martène, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, éd. G. Charvin, t. VIII, 1942, p. 33-35.

L'initiative de l'apostolat monastique auprès des peuples barbares revient au Pape Grégoire-le-Grand, le biographe et l'admirateur de saint Benoît à la fin du VI^e siècle; il aurait volontiers conduit lui-même une colonie de moines dans la partie de la Grande Bretagne conquise par les Angles, les Jutes et les Saxons, alors qu'il faisait encore partie de la communauté de Saint-André-au-Cœlius qu'il avait fondée; mais il fut choisi pour évêque de Rome et il confia la tâche en 596 au prieur (ou *praepositus*) du monastère, Augustin, le futur saint Augustin de Cantorbéry¹¹.

Vint ensuite l'apostolat en Flandres, en Frise, dans les pays germaniques, en Saxe, chez les hommes du Nord, Danois, Suédois, Norvégiens, parmi les peuples slaves¹². Le monachisme était alors la seule forme de vie religieuse, les monastères la seule réserve de l'Église, et elle y a puisé largement.

Il n'en allait plus ainsi au XVII^e siècle. Depuis le XII^e siècle n'avaient cessé les fondations d'Ordres nouveaux qui se proposaient presque tous une tâche apostolique ou spécifiquement missionnaire. L'Ordre monastique était revenu à ce qui faisait sa spécificité: la vie claustrale telle qu'elle a été définie dans la Règle de saint Benoît, vie de prière et de solitude, ordonnée à la contemplation¹³. Mgr de Saint-Vallier, sans s'en rendre compte peut-être, avait frappé à la mauvaise porte:

11. Pierre Batiffol, *Saint Grégoire-le-Grand*, coll. «Les Saints», Paris, Gabalda, 1928, p. 174-183; Sous la direction de Mgr S. Delacroix, *Histoire universelle des Missions catholiques*, t. I, *Les Missions des origines au XVI^e siècle*, Paris-Monaco, 1956, p. 100-104; Beram Saklatvala, *The Christian Island*, Cranbury, New Jersey, 1970, p. 129-137.

12. Pour une vue d'ensemble, voir Ursmer Berlière, *L'Ordre monastique des origines au XII^e siècle*, coll. «Pax», Maredsous, 1924, p. 37-90; Philibert Schmistz, *Histoire de l'Ordre de saint Benoît*, t. I, Maredsous, 1942, p. 68-79, 108-125; S. Delacroix, *Histoire des Missions catholiques*, p. 105-140 (L. Musset).

13. Odette d'Allerit, «La Congrégation de Saint-Maur: spiritualité et rayonnement», dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, C.E.R.C.O.R., Colloque 1985, Saint-Étienne, Université Jean Monnet, 1991, p. 715-746; Yves Chaussy, *Les Bénédictins de Saint-Maur*, t. I, *Aperçu historique de la Congrégation*, Paris, Études Augustiniennes, 1989.

«Le P. Général répondit qu'un tel établissement ne convenoit point à l'esprit de la Congrégation qui est un esprit de retraite; qu'à la vérité, les anciens bénédictins avoient prêché l'Évangile aux infidèles dans un temps où il n'y avoit guères que les religieux de cet ordre qui puissent le faire avec succez; mais que les temps n'étoient plus les mêmes; qu'il devoit s'adresser pour cette mission aux corps séculiers qui étoient chargez, ou par leur état, ou par l'usage, de remplir les fonctions du ministère¹⁴.

«L'évêque répliqua qu'il y avoit, en effet, bien des personnes destinées à faire les missions et à annoncer la parole de Dieu, mais qu'elles ne lui convenoient point, et qu'il s'accommoderoit beaucoup mieux des bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

«La réponse du P. Général fut que le Chapitre général devoit se tenir à Pâques et qu'il y proposeroit cette affaire¹⁵. Le bruit s'en répandit dans les monastères et plusieurs religieux demandèrent avec empressement à être du nombre de ceux qu'on y enverroit. L'évêque chercha d'autres moyens pour solliciter le P. Général. Il engagea M. de la Vrillière, secrétaire d'État¹⁶, à lui écrire qu'il feroit en cela une chose agréable au Roi. Il sollicita les religieux qu'il crut pouvoir favoriser son dessein. Enfin, lorsqu'il vit approcher le temps du Chapitre général, il renouvela ses sollicitations auprès des uns et des autres. Pendant la tenue même du Chapitre, M. de Pontchartrain écrivit au P. Général la lettre suivante:

«Mon Révérend Père, je vous écris le quinze du mois de mars dernier que le Roi aiant été informé par M. l'évêque de Québec de la proposition qu'il vous avoit faite d'établir une

14. Martène, *Histoire de la Congrégation de Saint-maur*, t. VIII, p. 34.

15. Les sources manuscrites sur ce Chapitre sont indiquées dans Martène, *op. cit.*, t. VIII, p. 35 n. 1. sur l'abbaye de Marmoutier, voir la bibliographie réunie par Charles Lelong, *L'Abbaye de Marmoutier*, avec le concours de la Soc. arch. de Touraine, Chambray-les-Tours, C.L.D., 1989.

16. Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière, comte de Saint-Lorentin et de Pontchartrain, 1643-1727, secrétaire d'État au département des affaires générales de la Religion Réformée depuis 1700, ministre de la Marine.

communauté de vos religieux à l'Acadie, dans la Nouvelle France, Sa Majesté m'a voit ordonné de vous écrire que vous lui feriez plaisir de porter votre Chapitre à y consentir. Comme j'apprends que c'est à présent que vous le tenez, j'ai cru devoir vous en faire souvenir, et vous exhorter encore à faire cet établissement, dont les suites peuvent être d'une si grande importance pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de votre Ordre et pour le service de Sa Majesté. Je suis, Mon Révérend Père, Votre très humble et affectionné serviteur,

À Versailles le 7 juin 1702.
Ponchartrain

«L'affaire fut, en effet, proposée au chapitre et soigneusement examinée, mais la conclusion unanime fut qu'on s'excuseroit. Cela fit beaucoup de peine à l'évêque, qui dit cependant qu'il ne se rebuterait point, et qu'il espéroit trouver dans la suite un temps plus favorable.»

Mgr de Saint-Vallier avait fait agir le ministre au nom du Roi. La lettre de Pontchartrain ressemblait fort à un ordre royal qu'il était difficile d'esquiver. Si les moines décidèrent durant l'assemblée qui se tint à l'abbaye de Marmoutier aux portes de Tours, du 18 mai au 6 juin, de ne pas donner suite à la requête, c'est que les Constitutions de la Congrégation ne prévoyaient pas de fondations de ce type, non plus qu'un apostolat direct qui ne fût pas occasionnel.

L'idée première de la fondation monastique n'appartient pas en propre à Mgr de Saint-Vallier, bien qu'il s'y soit rallié d'emblée, avec enthousiasme. Elle a été formulée d'abord par M. Abel Maudoux, missionnaire à Port-Royal, un prêtre séculier, ancien curé de Trois-Rivières, que l'évêque avait envoyé en Acadie en 1693¹⁷. Celui-ci avait proposé d'établir en Acadie

17. *Dictionnaire biographique du Canada*, t. I, p. 591; t. II, p. 47, 231, 464, 501; t. III, p. 222, 541. C'est de lui dont il est question dans la *Relation du Voyage du Port Royal de l'Acadie ou de la Nouvelle France* par M. Diéreville, À Rouen, Chez Jean-Baptiste Besongne, 1708, p. 61: «C'est un fort honnête homme qui a beaucoup de mérite & de zèle pour ses Paroissiens, & qui fait dans l'Acadie la fonction de Grand-Vicaire de Monseigneur l'Évêque de Québec»; le voyage date de 1699. Voir *réédition* par Greenwood Press, New York, 1968.

une communauté monastique de Bénédictins qui serviraient d'exemple aux Indiens en défrichant la terre et en les mettant en valeur, tout en leur procurant des secours spirituels¹⁸. Les moines se suffiraient à eux-mêmes et ne seraient pas à charge comme l'étaient les Frères Mendiants, Récollets ou Capucins.

À Paris, Mgr de Saint-Vallier en avait parlé au comte de Pontchartrain, secrétaire d'État au département des affaires générales de la religion prétendue réformée, depuis 1700, et ministre de la marine. Dans une lettre du 15 février 1702, ce dernier fit savoir à l'évêque que le Roi approuvait la proposition d'établir une communauté de religieux dont on tirerait des missionnaires pour le pays. L'appartenance à l'Ordre de saint Benoît n'était pas spécifiée, ce qui permettra ensuite à Mgr de Saint-Vallier de poursuivre des négociations avec d'autres que les moines de Saint-Maur, sans avoir à faire renouveler l'approbation royale. Le nom des Bénédictins n'apparaît que dans la lettre du 15 mars 1702, assurant à nouveau de l'approbation royale¹⁹.

Cette fois, il y avait urgence, car le gouverneur de Port-Royal, Jacques-François Mombeton de Brouillan, qui s'était brouillé avec le curé Maudoux, sollicitait son rappel²⁰. Dans la lettre de Pontchartrain au gouverneur, il est dit que l'évêque avait été prié de le remplacer par un prêtre plus docile et moins entêté, et qu'on avait proposé d'établir une communauté de Bénédictins en Acadie pour y remplir l'office de missionnaires, vu que les prêtres des Missions étrangères et les Jésuites se plaignaient du manque de sujets, et que l'on prétendait que les Récollets étaient à charge par leur état aux colonies, leur institut étant de vivre d'aumônes²¹.

18. *Archives de la Province de Québec*, MNF, 2 série, v. 9; cf. *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, pour 1941-1942*, 1962, p. 348.

19. Cf. *RAPQ*, 1942, p. 350.

20. René Baudry, «Mombeton de Brouillan, Jacques-François de», dans *Dictionnaire biographique du Canada* II, Québec, 1969, p. 499-503.

21. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1942, p. 350.

Au lendemain du Chapitre général de Marmoutier, la requête de Mgr de Saint-Vallier, soutenue par le ministre, s'étant heurtée à une fin de non-recevoir, Pontchartrain écrit à l'évêque qu'il devra chercher un autre expédient pour les missions d'Acadie, le Général des Bénédictins ne consentant pas à lui fournir des religieux de son Ordre (lettre du 5 juillet 1702)²².

Tout aussitôt, sans perdre une semaine, de nouvelles négociations sont entamées, cette fois avec l'abbé de Saint-André-au-Bois (lettre de l'évêque à Pontchartrain du 13 juillet)²³.

Saint-André-au-Bois avait d'abord été un prieuré, fondé vers 1130 à Aulnoy (cne de Maresquel, canton de Campagneles-Hesdin, Pas-de-Calais) à la limite de l'Artois et de la Picardie, dans la filiation des Prémontrés de Saint-Josse-au-Bois²⁴. En 1156, la communauté se déplaça et vint s'installer à Grémécourt, sur la paroisse de Gouy-Saint-André à quelques kilomètres de là et le monastère fut érigé en abbaye sous le patronage de Saint-André. Le bois se réduit aujourd'hui à peu de chose, un simple massif qui n'excède pas sans doute un millier d'hectares. La région relevait avant 1802 du diocèse d'Amiens. Aujourd'hui les ruines du monastère se trouvent au diocèse d'Arras.

L'Ordre de Prémontré²⁵, on le sait, tire son nom de l'abbaye de Prémontré, fondée en 1120-1121 par saint Norbert de Xanten²⁶, sous la règle de saint Augustin, avec des coutumes qui se rapprochait de celles de Cîteaux; l'observance était donc à l'origine très austère. L'Ordre est une sorte de synthèse de la vie monastique la plus rigoureuse avec la vie canoniale; il

22. *Ib.*, p. 358.

23. *Ib.*, p. 358.

24. Baron Albéric de Calonne, *Histoire des abbayes de Dommartin et de Saint-André-au-Bois*, Arras, 1875.

25. La bibliographie sur l'Ordre de Prémontré est immense; on en trouvera un résumé dans le *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, t. VII, Roma, 1973, c. 739-741.

26. Sur saint Norbert, le livre le plus récent en français est W. Romain, *Saint Norbert, Un Européen*, Lyon-Paris, 1959; il ne dispense pas de recourir à W.M. Grauwen, *Norbertus, Aartsbischof van Magdenburg (1126-1134)*, Bruxelles, 1978.

s'orienta vers le ministère pastoral et même paroissial, en conformité avec l'idéal adopté par de nombreux chanoines réguliers. L'invitation de Mgr de Saint-Vallier était conforme à leur mode de vie, l'Ordre s'étant fait connaître dans l'Église par ses missions en Saxe, en Frise et en pays slaves.

Son développement fut considérable, puisqu'à la période la plus prospère de l'Ordre, avant la Réforme protestante, il compta 660 monastères, répartis en provinces ou «circacies». L'abbaye de Saint-André relevait de la circacie de Ponthieu, avec ses deux prieurés proches de Brunehautpré et de Val-Resnaud. Au temps des troubles de la Guerre de Cent ans, l'abbaye établit deux refuges, l'un derrière les murs de Saint-Omer, l'autre derrière ceux de Hesdin, à une dizaine de kilomètres seulement. Le monastère fut deux fois brûlé au cours des guerres franco-espagnoles du début du XVII^e siècle; aujourd'hui subsistent la ferme et le portail du XVIII^e avec quelques ruines. Malheureusement, le dessin de l'abbaye ne figure pas dans les albums du prince de Croÿ (1596-1611) qui ne s'est intéressé qu'aux monastères bénédictins et cisterciens²⁷.

Le 35^e abbé en était alors Dom André Thomas (1688-1731)²⁸, un homme désireux de réforme monastique, fasciné par celle de Rancé à la Trappe, et coopérant à celle de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, de son Ordre, en même temps qu'il travaillait à celle de son propre monastère. L'abbaye du Mont-Saint-Martin²⁹ se trouvait alors dans le diocèse de Cambrai (actuellement Soissons), non loin du Catelet (Aisne), à seize kilomètres au nord de Saint-Quentin, aux sources mêmes de l'Escaut. Ce monastère, fondé en 1118 et comportant d'abord

27. *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, par Jean-Jacques Bolly, Jean-Baptiste Lefèvre, Daniel Misonne, avec Introduction de Jean-Marie Duvoisquel, Bruxelles, Crédit communal, 1990.

28. A. de Calonne, *Histoire des abbaye de Dommartin et de Saint-André-au-Bois*, p. 187-193.

29. Voir la bibliographie relative au Mont-Saint-Martin dans J. Becquet, *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, t. XVII, *Province ecclésiastique de Reims, diocèse de Soissons*, Saint-Martin de Ligugé, 1985, p. 77-79.

une double communauté, s'était affilié à l'Ordre de Prémontré en 1134; les soeurs s'étaient alors installées à Macquincourt (cne de Bouy), tandis que les frères bâtissaient le Mont-Saint-Martin.

Depuis deux années (1700), le prieur Cardon, tentait d'y introduire une réforme³⁰. Il avait rétabli «l'abstinence de viande en tous temps, excepté dans les maladies; le jeûne perpétuel, excepté le dimanche et les festes; le silence perpétuel, hors une heure de conférence l'après-dîné et autant après le souper; le travail des mains pendant trois heures le matin et autant le soir; et ils ne devaient manger que rarement du poisson, et ne boire que de la bière...»³¹

On pensera avec raison qu'une telle observance n'était pas particulièrement adaptée au climat et aux conditions de l'Acadie; mais l'importance du travail manuel pouvait faire des Prémontrés de cette nouvelle observance les émules des moines défricheurs du haut moyen âge. À cet égard, le nouveau choix de Mgr de Saint-Vallier était plus heureux que le précédent, car les Bénédictins de Saint-Maur n'étaient, certes, pas des travailleurs manuels, pour la plupart d'entre eux.

Dom Antoine Boubert (1731-1736)³² qui succéda à Dom André Thomas à la tête du monastère de Saint-André-au-Bois, n'est pas tendre pour son prédécesseur dans les volumineuses Annales manuscrites qu'il a laissées sur l'histoire du monastère, et qu'il voulait garder secrètes: «J'écris précisément ce qui regarde les affaires domestiques, ce qu'il est bon qu'un abbé sache, un procureur ou quelque religieux prudent et zélé pour le bien de sa maison; c'est pour eux seuls que j'ai travaillé et, bien loin d'avoir en vue que cet écrit passe sous la presse, il

30. Éric Woznicki et Patricia Garnier, «Renouveau spirituel et autorité papale au début du XVIII^e siècle: Tentative de réforme au Mont-Saint-Martin en 1704», dans *Actes officiels du 16^e Colloque du Centre d'Études et de Recherches Prémontrés*, Abbaye de Montdaye, 1990, p. 57-63.

31. Cité *ib.*, p. 58.

32. Albéric de Calonne, *op. cit.*, p. 195-199.

ne doit pas même être communiqué à tous nos religieux indifféremment, encore moins à des personnes étrangères»³³. Cela explique le caractère abrupt de certains de ses jugements qu'il aurait nuancés s'il était adressé à un public plus large.

Selon lui, Dom André Thomas n'avait guère de suite dans les idées ni de jugement, il se laissait entraîner par toute idée nouvelle, parce qu'elle ouvrait devant lui un champ nouveau, inexploré, et par là même séduisant: «Aujourd'hui il estudioit le grec, demain l'hébreu, et puis il s'appliquoit à l'hystoire. Dans les temps qu'il faisoit la procure, il s'est rendu ridicule: par de nouvelles manières de labourer la terre, faisant venir de grandes charrues de Saint-Omer et des valets de ce païs-là, par de nouvelles manières de couper les grains, tous nos moissonneurs ayant quitté leurs faucilles. On fit des outils pour couper la paille et donner des achis aux chevaux; l'on établit des manufactures dans l'abbaye, où l'on a employé la laine de nos troupeaux pendant plusieurs années»³⁴.

On conçoit que l'idée d'aller fonder en un pays nouveau où tout était à découvrir et où il y avait tout à faire, ait pu lui faire oublier les difficultés de l'entreprise et la nécessité d'aller pas à pas, mesurant les moyens pour voir s'ils étaient suffisants pour parvenir au but à atteindre.

En 1697, à la suite du chapitre de la province de France, regroupant une centaine d'abbayes, il avait été désigné avec le prieur de Valchrétien pour s'employer à la réforme de deux abbayes de Gascogne, la Chaise-Dieu (qu'il ne faut pas confondre avec que la grande abbaye bénédictine du Velay) et Combelongue. Ce n'avait pas été un succès.

33. Ces *Annales manuscrites* étaient en 1875 la propriété de M. Foconnier; l'original était perdu, mais il en demeurait une copie par Dom Ignace Crépin de 362 pp. in-folio; malheureusement on a perdu depuis la trace du manuscrit décrit par A. de Calonne, *op. cit.*, p. 273-277, comme le montre la bibliographie détaillée sur l'abbaye de Saint-André-au-Bois dans Jean Becquet, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XIV, *Province ecclésiastique de Cambrai, diocèse d'Arras*, Saint-Martin de Ligué, 1975, p. 227-232 et 238.

34. Albéric de Calonne, *op. cit.*, p. 188.

C'est à la suite de cette mission qu'il voulut créer à côté de la réforme déjà réalisée en 1613 par Dom Servais de Lai-ruelz (1560-1631) et constituée en Congrégation de l'Antique rigueur en 1630,³⁵ soustraite à l'autorité du Chapitre général, une nouvelle réforme, proche de celle de la Trappe.

«Se prétendant inspiré du ciel et autorisé des conseils de l'éminent abbé de Rancé, écrit le baron de Calonne qui suit de très près les Annales de Dom Boubert, il veut, nouveau Norbert, soumettre à l'approbation du pape le projet fantaisiste d'une Congrégation composée de six abbayes dont celle de Saint-André sera comme la mère».

Chacune des maisons, écrit-il quelque part, recevra cent religieux. La première, celle de Saint-André, sera de 600 journaux de terre et 30 journaux de bois. La deuxième, celle de Saint-Joseph de Brunehautpré, aura la ferme de Brunehautpré. La troisième, celle de Saint-André de l'Aulnoye, jouira du Moulin de Maresquel et des dépendances. La quatrième, celle de Sainte-Marguerite du Val-Restaud, aura les biens du Val-Restaud et d'Hesmon. La cinquième, celle de Sainte-Marie de Montreuil, aura la ferme de Bloville. La sixième, celle de Sainte-Marie d'Hesdin, jouira des rentes en argent et en nature³⁶.

«Les moines, ajoute-t-il, façonneront eux-mêmes le drap et la toile de leurs vêtements; ils récolteront les légumes qui seront, avec le lait, le beurre, la bière et le cidre, la seule alimentation permise. L'abstinence sera donc de rigueur et le jeûne des plus austère, surtout au Val-Restaud et à Saint-André de l'Aulnoye, car les revenus valant 2.000 livres à peine, devraient pourvoir à l'entretien de deux cents moines.»

35. Bernard Ardura, «La Congrégation de l'Antique rigueur de l'Ordre de Prémontré. L'établissement d'un réseau de réformes aux XVI-XVII^e siècles», dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, op. cit., p. 687-704.

36. Dom Thomas pensait à se servir ainsi des prieurés et des principaux domaines de Saint-André-au-Bois.

Pour l'aider à réaliser ce plan, admirable sur le papier, mais utopique, même avec un recrutement analogue à celui dont bénéficiait la Trappe de Rancé, il s'adjoignit Dom de la Barre, un profès de Prémontré qui avait essayé par deux fois de la vie de la Trappe.

Rien de tout cela ne pouvait se faire sans l'aveu de l'abbé Général. Le 27 novembre 1701, Dom André Thomas et Dom de la Barre, se mirent en route pour se rendre à l'abbaye de Prémontré. À leur passage, ils visitèrent Mont-Saint-Martin où Dom Cardon avait déjà entrepris sa propre réforme. Ils s'assurèrent de son appui, et, puisque la réforme semblait déjà en bonne voie de réalisation à Mont-Saint-Martin, alors qu'il n'y avait encore rien de fait à Saint-André-au-Bois, il fut décidé que le monastère deviendrait le berceau de la double réforme.

L'abbé de Prémontré ne montra aucun enthousiasme pour ces projets; il essaya de ramener celui de Dom Thomas à des proportions plus acceptables, mais se heurta à la décision déjà prise par l'abbé de Saint-André. Revenu à Saint-André-au-Bois, ce dernier essaya de persuader les religieux de commencer immédiatement la réforme qu'il avait conçue; ce fut sans succès, et il dut plier bagage le 31 décembre 1701 avec un moine, son neveu, et trois novices pour aller confier leur formation au prieur de Mont-Saint-Martin.

C'est au cours d'un voyage à Paris où il avait pu présenter ses plans de réforme au cardinal de Noailles, qu'il rencontra Mgr de Saint-Vallier. Celui-ci venait d'échouer dans ses pourparlers avec les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. La proposition d'aller fonder en Acadie, au lieu de choisir l'un des prieurés ou l'une des terres de Saint-André-au-Bois pour l'emplacement du premier monastère de la réforme, fut pour Dom André Thomas comme une indication providentielle. Il s'engagea tout aussitôt, sans s'arrêter à l'idée qu'il n'avait encore qu'un moine et trois novices, en plus de sa propre personne.

Le 2 août 1702, Pontchartrain écrit à Mgr de Saint-Vallier qu'il est prêt à le soutenir et qu'il fera ce qui dépend de lui pour

engager le Roi à accorder à l'abbé de Saint-André-au-Bois les conditions qu'il demande pour l'établissement en Acadie³⁷. Celles-ci consistaient tout simplement à transférer l'ensemble de la communauté, même non consentante à la réforme, c'est-à-dire vingt-huit religieux, en Nouvelle-France, et d'affermir les terres de France pour 8.000 livres, afin de permettre le financement du nouveau établissement.

Mais, de toute évidence, il faudrait procéder par échelons; tous ne pourraient partir d'un coup, abandonnant l'ancien monastère. Dom Thomas s'engagea donc à passer lui-même en Acadie au printemps de 1703 avec neuf religieux (lettre de Pontchartrain à Bégon, 25 avril 1703)³⁸. Le monastère serait édifié à Port-Royal avec l'aide de quelques soldats mis à la disposition de l'abbé par M. de Brouillan (lettre de Pontchartrain à Brouillan, 29 avril 1703)³⁹.

L'embarquement de 1703 ne vit pas le départ du premier contingent. Le temps était trop court. L'abbé de Prémontré était intervenu, non pour arrêter Dom Thomas, ce qui semblait bien impossible, mais pour obtenir que l'expédition fut moins mal préparée. Le 18 juillet 1703, Pontchartrain envoie à Mgr de Saint-Vallier la copie d'une lettre du Vicaire général de l'Ordre, pour qu'il prenne connaissance de ce que les autorités de Prémontré demandaient avant de s'engager définitivement à assumer la mission d'Acadie. Le ministre croyait les propositions acceptables, quitte à les négocier à nouveau pour obtenir des modifications. Mais dès la fin de l'année, il semble que Mgr de Saint-Vallier ne se fasse plus beaucoup d'illusions sur les capacités de Dom Thomas à lui fournir des religieux et à réaliser ses promesses. Rien n'a été oublié pour obtenir une fondation, mais seuls les Récollets ont donné un accord ferme. Il paraît donc plus réaliste de compter sur eux pour l'établisse-

37. *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, 1942, p. 359.

38. *Ib.*, p. 366.

39. *Ib.*, p. 367.

ment d'un nouveau monastère à Port-Royal, d'où ils pourraient envoyer des prêtres dans les autres habitations et des missionnaires auprès des Indiens. Trois de leurs frères d'ailleurs se trouvent déjà en Acadie où ils travaillent (lettre du 29 novembre 1703)⁴⁰.

Que s'était-il donc passé à Saint-André-au-Bois? Dom Antoine Boubert, l'auteur des *Annales*, qui était partie prenante, puisqu'il remplissait la charge de procureur perpétuel, raconte sa version des faits. Tout d'abord, dès l'accord passé avec Mgr de Saint-Vallier, par l'entremise de l'intendant de Picardie, l'abbé fit réclamer un subside de 3.000 livres sur les revenus du monastère. C'était plus qu'on n'en pouvait fournir; le prieur et le procureur envoyèrent 1.200 livres: «Dom Thomas, piqué de trouvé si peu d'empressement pour seconder sa grande entreprise, arriva à l'improviste à Saint-André un soir de septembre 1703 dans l'espoir d'y recruter du moins des disciples: des religieux pour évangéliser, des séculiers pour fonder une colonie. Quelques familles s'inscrivirent; son frère s'offrit à l'accompagner avec femmes et enfants»⁴¹.

Le frère de l'abbé sollicita du Roi une concession de deux lieues carrées qu'il tiendrait en fief de la couronne, avec moulins à eau, moulins à vent, la qualité d'écuyer et la permission de passer en France aussi souvent qu'il le jugerait bon.

Dom Thomas, lui, se rendit à Saint-Omer et à Serques pour parler aux laïques de son projet qui rencontrait peu d'enthousiasme chez les Prémontrés de Saint-André-au-Bois. Finalement, rien n'aboutit. Mgr de Saint-Vallier s'embarqua à La Rochelle au printemps de 1704 avec de nombreux prêtres, mais sans un seul Prémontré. Mais il ne semble pas que l'abbé de Saint-André ait abandonné facilement la partie, car une lettre de Pontchartrain à M. de Brouillan du 6 juin 1705 l'informait que le roi avait remplacé le curé de Port-Royal, M. Maudoux,

40. *Ib.*, p. 372.

41. Albéric de Calonne, *op. cit.*, p. 192.

par Dom André Thomas. Il n'est plus alors question que de lui seul.

Dans l'intervalle, la réforme de l'abbaye du Mont-Saint-Martin à laquelle Dom Thomas avait confié ses novices, s'était heurtée à des difficultés majeures au sein de l'Ordre, et malgré l'intervention de Fénelon, l'archevêque de Cambrai dans le diocèse duquel se trouvait l'abbaye, en faveur du prieur, il avait été décidé d'y mettre un terme, avec «retour à la vie commune et uniforme comme avant la prétendue réforme...»⁴²

Dom André Thomas ne se rendit jamais en Acadie, il resta à la tête de son monastère qu'il gouverna jusqu'en 1731; cette partie de son abbatiat fut plus paisible. Il ne parla plus ni de réforme ni de missions.

À supposer que le projet de fondation monastique à Port-Royal, envisagé par M. Maudoux, puis par Mgr de Saint-Valier et Pontchartrain, ait abouti, tout aurait été remis en question du fait que le convoi fut intercepté par les Anglais et conduit en captivité en Angleterre; puis le traité d'Utrecht et la cession de la péninsule acadienne à l'Angleterre à la paix de 1713 auraient posé de nouveaux problèmes.

La première fondation monastique devait se faire attendre encore un peu plus d'un siècle, avec la création du Petit-Clairvaux, à Tracadie⁴³, par le saint Dom Augustin Merle, dont les restes sont conservés à l'abbaye Saint-Joseph de Spencer (Massachusetts), issue du monastère acadien.

G. Guy Marie Oury
m. b.

42. Éric Woznicki et Patricia Garnier, *art. cit.*, p. 59-60 (Lettre de Fénelon du 27 décembre 1703).

43. Fondé en 1825 par Bellefontaine, cf. F.M. Gildas, dans *Catholic Encyclopedia*, t. III, New York, 1908, p. 785-786.